

SOMMAIRE

NOTE 1	FAITS SIGNIFICATIFS	3
NOTE 2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DU GROUPE	. 11
NOTE 3	ACTIF NON COURANT	. 13
NOTE 4	INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	. 16
NOTE 5	PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES	. 17
NOTE 6	DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES	. 19
NOTE 7	VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	. 20
NOTE 8	CHIFFRE D'AFFAIRES	. 21
NOTE 9	RESULTAT OPERATIONNEL	. 22
NOTE 10	IMPOT	. 23
NOTE 11	INFORMATION SECTORIELLE	. 24
NOTE 12	ENGAGEMENTS HORS BILAN	. 29
NOTE 13	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	. 29

Note 1 Faits significatifs

1.1 Faits significatifs des neuf premiers mois de 2023

Les principales opérations des neuf premiers mois de 2023 sont présentées ci-après :

- Le 4 janvier 2023, Bouygues Construction a apporté à Equans l'intégralité des actions composant le capital de ses activités Energies & Services (sociétés Bouygues Energies & Services, Kraftanlagen Energies & Services Gmbh). L'intégralité des actions Equans reçues par Bouygues Construction en rémunération de cet apport a été distribuée à ses actionnaires, soit à Bouygues SA et à sa filiale SFPG.
 - Les activités Energies & Services de Bouygues, qui étaient rattachées à Bouygues Construction sur l'exercice 2022, sont rattachées au secteur IFRS 8 « Equans » depuis début janvier 2023. La contribution dans les comptes consolidés du Groupe au 30 septembre 2023 du pôle « Equans » est communiquée en note 11 de l'annexe.
 - Ce transfert a été réalisé sur la base de la valeur comptable historique des activités Energies & Services chez Bouygues Construction dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sous contrôle commun et est sans impact sur les comptes consolidés de Bouygues.
- En octobre 2019, la société Free Mobile a assigné Bouygues Telecom devant le tribunal de commerce de Paris sur le fondement de la concurrence déloyale, au motif que des offres anciennes de Bouygues Telecom associant un forfait téléphonique et l'acquisition d'un téléphone mobile constitueraient des opérations de crédit à la consommation et des pratiques trompeuses. Le 9 février 2023, le tribunal de commerce de Paris a condamné Bouygues Telecom à payer à Free Mobile la somme de 308 millions d'euros de dommages et intérêts et a indiqué que l'exécution provisoire du jugement est de droit, ce qui selon Bouygues Telecom est inexact s'agissant d'une procédure introduite avant le 1^{er} janvier 2020. Free Mobile a pris la décision de procéder à l'exécution forcée de la condamnation. En conséquence, le 16 mai 2023 Bouygues Telecom a versé à Free Mobile la somme de 308 millions d'euros majorée des intérêts légaux, soit 310 millions d'euros. Bouygues Telecom conteste le jugement du tribunal de commerce de Paris ainsi que son exécution provisoire et a fait appel de ce jugement devant la Cour d'Appel de Paris. Cette somme a été classée dans le bilan du 30 septembre 2023 en « Autres actifs financiers non courants ». Le décaissement est présenté en « Autres flux liés aux opérations d'investissement » dans l'Etat consolidé des flux de trésorerie.
- Le 15 février 2023, les groupes France Télévisions, M6 et TF1, ont annoncé leur décision d'arrêter la plateforme Salto et sa mise en dissolution en vue de sa liquidation. La société Salto a mis fin à son service le 27 mars 2023. Au 31 décembre 2022, les pertes cumulées depuis l'origine avaient été imputées à l'avance en compte courant (considérée comme une composante de la quote-part d'investissement du groupe dans la société), et l'excédent avait été comptabilisé en provision pour charges. Cette position n'a pas évolué sur les neuf premiers mois de 2023.
- Le 27 juin 2023, Bouygues a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 150 millions d'euros, prime d'émission incluse, dans le cadre de l'opération d'épargne salariale dénommée Bouygues Confiance n°12.
 - Cette augmentation de capital était réservée aux salariés des sociétés françaises du Groupe, via un FCPE dont les parts sont bloquées pendant une période de cinq ans, sauf cas de déblocage anticipé autorisé par la loi. Elle a entraîné la création de 6 845 564 actions Bouygues nouvelles (note 4 de l'annexe) émises au prix de souscription de 21,912 euros.
- Le 3 juillet 2019, le tribunal d'appel de Singapour a confirmé la décision de première instance mettant à la charge de Dragages Singapour, filiale de Bouygues Construction, les coûts de réfection de l'ensemble du bardage de la façade de la tour Centennial livrée en 1997, faisant suite à la chute en 2004, puis en 2011, de panneaux de la façade. Le 19 avril 2023, Dragages Singapour a été condamnée par la Haute Cour de la République de Singapour à payer 39 millions d'euros. Le 26 juin 2023, aux termes d'une procédure d'appel et d'une négociation avec le client, Dragages Singapour a signé un accord mettant un terme définitif à ce litige pour 37 millions d'euros, payés au cours du deuxième trimestre 2023.

- Après la sélection de la chaîne TF1 par l'ARCOM le 22 février dernier dans le cadre de l'appel à candidature pour sa diffusion sur la TNT, TF1 a signé le 27 avril 2023 une nouvelle convention avec l'Autorité, lui permettant l'utilisation de la fréquence TNT à compter du 6 mai 2023 pour une durée de 10 ans.
- À la suite d'une décision du Conseil de la concurrence intervenue le 9 mai 2007, la Région Île-de-France (la « Région ») avait mené, courant 2008, une série de procédures visant à obtenir réparation du préjudice qu'elle estimait avoir subi du fait des pratiques anticoncurrentielles d'entreprises du secteur de la construction à l'occasion de l'attribution des différents marchés de rénovation des lycées en Île-de-France.

Le Tribunal des conflits ayant jugé, le 16 novembre 2015, que ce litige relevait des juridictions administratives, la Région avait, le 28 mars 2017, saisi le tribunal administratif de Paris de plusieurs requêtes indemnitaires (une par lycée concerné) aux fins de condamnation in solidum des co-auteurs du dommage au paiement d'une indemnité d'un montant de 16,4 % du prix payé pour chaque lycée.

Par plusieurs jugements en date du 29 juillet 2019, le tribunal administratif de Paris a déclaré prescrites les actions indemnitaires engagées.

Sur appel de la Région, la cour administrative d'appel, par deux arrêts du 19 février 2021, a jugé que l'action en responsabilité de la Région n'était pas atteinte par la prescription et a ordonné une mesure d'expertise aux fins d'évaluation du préjudice. Par deux arrêts en date du 17 mai 2023, le Conseil d'Etat a rejeté les pourvois formés par les sociétés du Groupe concernées contre les arrêts précités de la cour administrative d'appel. L'expertise ordonnée par la cour administrative d'appel en 2021, suspendue dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat, a repris.

 Au cours du deuxième trimestre 2023, Bouygues a mis en place un dispositif exceptionnel d'incitation à la performance dénommé « Plan de Performance Management » (ou « PPM »). Ce dispositif vise à assurer l'engagement de managers sélectionnés au sein d'Equans et l'alignement de leurs intérêts avec les objectifs financiers que Bouygues a fixés pour Equans jusqu'en 2027.

Ce PPM prévoit des actions gratuites Equans et des primes de performance :

- La charge IFRS 2 liée à l'attribution des actions gratuites Equans est comptabilisée au sein d'Equans en capitaux propres (transaction réglée en instruments de capitaux propres) et dans les comptes consolidés du Groupe en dette de personnel (transaction réglée en trésorerie) dans la mesure où Bouygues SA assurera la liquidité de ces actions. A ce titre, une charge de 24 millions d'euros a été comptabilisée sur les neuf premiers mois de 2023 en « Autres charges opérationnelles » chez Equans (note 9 de l'annexe). Cette charge est basée sur la juste valeur des actions Equans à la date d'attribution (15 mai 2023) et correspond également à la juste valeur de l'engagement de liquidité de Bouygues SA au titre du PPM.
 - Cette charge comptabilisée chez Equans peut être ajustée dans les comptes consolidés du Groupe à chaque trimestre uniquement pour tenir compte de l'évolution de la juste valeur des actions Equans depuis la date d'attribution et ainsi refléter l'engagement de liquidité de Bouygues SA. Cet ajustement sera présenté chez Bouygues SA et filiales diverses en information sectorielle, à noter qu'il est nul au 30 septembre 2023.
- Les primes de performance sont comptabilisées depuis le troisième trimestre 2023 (lorsque les salariés concernés en sont informés) en « Autres charges opérationnelles » chez Equans (note 9 de l'annexe) pour un montant total de 2 millions d'euros sur ce trimestre. Elles seront constatées au rythme des services rendus par les bénéficiaires.

En complément, certains des managers sélectionnés ont la possibilité d'investir dans Equans aux côtés de Bouygues SA à hauteur d'un montant global de 15 millions d'euros. Dans ce cadre, Bouygues SA leur a cédé pour un montant total de 12 millions d'euros des actions Equans au cours du deuxième trimestre 2023 et de 3 millions d'euros au cours du troisième trimestre 2023. La cession de ces actions étant assortie d'un engagement de rachat, une dette de personnel a été comptabilisée pour le même montant au 30 septembre 2023 en contrepartie de la trésorerie reçue. Elle pourra être réajustée en fonction de la juste valeur des actions Equans.

L'impact de la cession de ces actions est classé dans l'État Consolidé des Flux de Trésorerie en « Augmentations (réductions) de capital versées par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle, et autres opérations entre actionnaires ».

- Le 30 mai 2023, Bouygues a annoncé le succès du placement d'une émission obligataire pour un montant de 1 milliard d'euros à 8 ans (échéance 17 juillet 2031), portant un coupon de 3,875%. Le coût économique pour le Groupe, après prise en compte des opérations de pré-couverture, s'établit à un niveau légèrement inférieur à 1,95%.
- Au cours des neuf premiers mois de 2023, le crédit syndiqué mis en place dans le cadre du financement de l'acquisition d'Equans (note 1.2 de l'annexe) a été remboursé à hauteur de 1 950 millions d'euros (note 6 de l'annexe) et s'élève à 500 millions d'euros au 30 septembre 2023.
- Comme mentionné en note 1.2 de l'annexe, Bouygues E&S Contracting UK Limited (« BYES Contracting ») et Full Circle Génération Ltd (le « Client ») ont conclu le 3 novembre 2015 (i) un contrat de conception construction (le « CCC ») et (ii) un contrat d'exploitation-maintenance (le « CEM ») pour réaliser une centrale biomasse (Energy from Waste) dans le port de Belfast. La centrale a été réceptionnée le 26 mars 2020. Le Client ayant considéré que les tests de performance réalisés à compter de cette date n'ont pas été concluants, il a procédé à la résiliation du CCC pour faute le 5 juillet 2021, et à la résiliation du CEM pour faute le 6 juillet 2021. BYES Contracting conteste le droit à résiliation du Client.
 - Le 28 mars 2022, le Client a initié une procédure d'arbitrage en vue de se voir indemniser des dommages résultant de la non-atteinte des performances de la centrale, qu'il valorise dans un mémoire au tribunal en date du 30 juin 2023, à 323,8 millions d'euros au titre du CCC et à 88,5 millions d'euros au titre du CEM (hors intérêts). La procédure suit son cours. Bouygues E&S Contracting UK Limited conteste la demande du Client.
- Le 15 septembre 2023, Equans a signé un accord avec le consortium Swiss Life Asset Managers et Schroders Greencoat en vue de la cession de ses activités de réseaux de chaleur et de refroidissement urbains au Royaume-Uni pour une valeur d'entreprise cumulée d'environ 260 millions de livres sterling (270 millions y compris la dette IFRS 16). L'activité devant être cédée, connue sous le nom d'Equans Urban Energy, comprend East London Energy Limited et Equans DE Holding Company Limited. Humber Energy sera également intégré à la transaction.

Cette cession s'inscrit dans le cadre du plan stratégique d'Equans, présenté le 23 février 2023 lors de son Capital Markets Day, qui prévoit la cession des activités asset-based. Elle sera sans impact sur la trajectoire de chiffre d'affaires et de ROCA d'Equans présentée lors du Capital Markets Day.

Le 10 octobre 2023, Equans a signé un accord avec Essent en vue de la cession de ses activités de stockage d'énergie en aquifère aux Pays-Bas.

La finalisation de ces deux transactions est prévue pour le dernier trimestre 2023, sous réserve de l'obtention des approbations nécessaires.

Ces activités étant disponibles à la vente au 30 septembre 2023, l'ensemble des actifs et passifs relatifs ont été classés en « Actifs ou activités détenus en vue de la vente » et « Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente », conformément à IFRS 5, pour 411 millions d'euros et 99 millions d'euros respectivement. La juste valeur estimée des actifs destinés à être cédés étant supérieure à leur valeur comptable, aucune perte de valeur de ces actifs n'a été constatée dans les comptes consolidés au 30 septembre 2023.

- Le 20 septembre 2023, faisant suite à la tenue d'un conseil d'administration le 17 septembre 2023, Bouygues a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les titres Colas qu'elle ne détient pas, au prix de 175 euros par action et un projet de note d'information (ensemble l' « Offre »). À l'issue de l'Offre, Colas sera retirée de la cote. Ce prix de 175 euros par action Colas, représentant un montant total d'environ 180 millions d'euros, payable exclusivement en numéraire, fait ressortir les niveaux de prime suivants:
 - 54,2% sur le cours de bourse de Colas à la clôture du 15 septembre 2023 ;

- 52,2%, 50,1% et 50,4% sur la moyenne des cours de bourse pondérés par les volumes de Colas ;
- respectivement des 60, 120 et 240 derniers jours de cotation précédent l'annonce de l'Offre.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une opération de simplification de la structure capitalistique de Colas et du groupe Bouygues.

Le projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire et le projet de note d'information déposés restent soumis à l'examen de l'AMF.

L'engagement de rachat des minoritaires Colas est constaté en dettes financières courantes en contrepartie des capitaux propres en « Acquisitions et cessions sans changement de contrôle » dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

1.2 Faits significatifs de l'exercice 2022

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2022 sont présentées ci-après :

- Acquisition d'Equans par Bouygues
 - Déroulement des opérations

Le 5 novembre 2021, les groupes Bouygues et Engie ont conclu une promesse d'achat aux termes de laquelle Bouygues s'engage à acquérir la totalité du groupe Equans, sur la base d'une valeur d'entreprise de 6,7 milliards d'euros.

Le 12 mai 2022, Bouygues a signé avec Engie le contrat d'acquisition d'Equans (« Share Purchase Agreement ») après l'émission de l'ensemble des avis des Instances Représentatives du Personnel concernées d'Equans et d'Engie.

Le 19 juillet 2022, la Commission européenne a autorisé l'acquisition d'Equans par Bouygues sous réserve du respect des engagements proposés par Bouygues de céder Colas Rail Belgium, ce qui a été réalisé le 30 septembre 2022.

Le 19 juillet 2022, l'autorité chargée du contrôle des concentrations et des investissements étrangers britannique (CMA, Competition and Markets Authority) a émis un avis exprimant ses préoccupations de concurrence uniquement sur l'appel d'offres en cours sur la caténaire de la ligne à grande vitesse High Speed 2 (HS2). Bouygues a déposé le 26 juillet 2022 des propositions de remèdes sur la base desquels la CMA a autorisé l'opération le 27 septembre 2022.

Le 4 octobre 2022, Bouygues SA a finalisé l'acquisition d'Equans et franchit une étape clé de son développement. Le prix final d'acquisition de 100 % des titres Equans s'établit à 6,1 milliards d'euros (dont 130 millions d'euros versés à Engie le 12 mai 2022 à la signature du contrat d'acquisition). À la date de prise de contrôle, après allocation du prix, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 5 209 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net était de 6,5 milliards d'euros après prise en compte de la dette nette d'Equans au jour de l'acquisition d'un montant de 0,4 milliard d'euros. Au 30 septembre 2023, le goodwill provisoire est devenu définitif et s'élève à 5 205 millions d'euros (note 3 de l'annexe).

Financement des opérations

Le 3 décembre 2021, Bouygues a signé un crédit syndiqué destiné à financer l'acquisition d'Equans à hauteur de 6 milliards d'euros. Seize banques ont participé à ce financement dont l'échéance a été négociée pour 24 mois après le closing de l'acquisition, et au plus tard le 31 mars 2025. Il était alors prévu que ce financement fasse l'objet d'un refinancement obligataire avant 2024. Après avoir été réduit dans un premier temps à 4,7 milliards d'euros à la suite des émissions d'emprunts obligataires réalisées par Bouygues le 17 mai 2022, le crédit syndiqué a été tiré pour la totalité dans le cadre de la réalisation de l'acquisition avant d'être partiellement refinancé le 24 octobre 2022 par des nouvelles émissions d'emprunts obligataires d'un montant total de 2,25 milliards d'euros. Au 31 décembre 2022, le crédit syndiqué est donc tiré en totalité et s'élève à 2,45 milliards d'euros. Le coût économique du financement d'Equans est d'environ 2%. Le détail du refinancement est décrit ci-après.

Le 17 mai 2022, Bouygues a émis deux emprunts obligataires d'un montant total de 2 milliards d'euros avec prise d'effet au 24 mai 2022. Ils sont constitués d'une tranche d'un milliard à 7 ans portant un coupon de 2,25 % et d'une tranche d'un milliard à 15 ans portant un coupon de 3,25 %.

Le 24 octobre 2022, Bouygues a émis deux emprunts obligataires d'un montant total de 2,25 milliards d'euros avec prise d'effet au 3 novembre 2022. Ils sont constitués d'une tranche de 1,25 milliard d'euros à 10 ans portant un coupon de 4,625 % et d'une tranche d'un milliard d'euros à 20 ans portant un coupon de 5,375 %.

Au 31 décembre 2022, la juste valeur des swaps de pré-couverture mis en place dans le cadre de l'acquisition d'Equans s'élevait à 1 015 millions d'euros avant impôts différés et est comptabilisée pour 146 millions d'euros à l'actif du bilan en « Instruments financiers – Couverture des dettes financières » et pour 869 millions d'euros en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » à la suite de l'encaissement des soultes sur les emprunts obligataires de mai et novembre 2022. Au 30 septembre 2022, la juste valeur des swaps de pré-couverture comptabilisés à l'actif du bilan en « Instruments financiers-Couverture des dettes financières » s'élevait à 931 millions d'euros avant impôts différés passifs de 240 millions d'euros.

La juste valeur des swaps de pré-couverture dans le cadre de l'acquisition d'Equans s'élevait avant impôts différés à 38 millions d'euros au 31 décembre 2021. La variation de cette juste valeur de swaps de pré-couverture sur l'exercice 2022 est comptabilisée pour 977 millions d'euros en « Produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres ». La juste valeur sera reprise au rythme de l'amortissement des emprunts obligataires couverts. La variation de la juste valeur de swaps de pré-couverture sur les neuf premiers mois de 2022 s'élevait à 893 millions d'euros.

Le montant d'impôt dû à la suite de l'encaissement des swaps de pré-couverture s'élevait à 224 millions d'euros au 31 décembre 2022. Il a été partiellement compensé par l'imputation de la totalité des déficits de l'intégration fiscale chez Bouygues SA et de ce fait 146 millions d'euros ont été payés fin 2022 à ce titre.

Information financière au 31 décembre 2022

Equans est consolidé dans les comptes de Bouygues à compter de début octobre 2022. Les activités Energies & Services de Bouygues, rattachées au secteur Bouygues Construction jusqu'au 31 décembre 2022, ont rejoint début janvier 2023 le secteur IFRS 8 « Equans » (note 1.1 de l'annexe). La contribution dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2022 du pôle « Equans » et des activités Energies & Services rattachées à Bouygues Construction est communiquée en note 17 de l'annexe au 31 décembre 2022.

Les frais liés à l'acquisition d'Equans sont comptabilisés en « Autres charges opérationnelles » dans le compte de résultat consolidé du Groupe et s'élevaient respectivement à 71 millions d'euros sur l'exercice 2022 et à 62 millions sur les neuf premiers mois de 2022. Ils s'élevaient à 17 millions d'euros sur l'exercice 2021.

Si la prise de contrôle d'Equans par Bouygues et son financement étaient intervenus le 1^{er} janvier 2022, le chiffre d'affaires du groupe Bouygues aurait été de 54 385 millions d'euros, le résultat opérationnel courant de 2 069 millions d'euros et le résultat net de 1 127 millions d'euros.

- Le 23 février 2022, Bouygues Telecom et Cellnex ont signé un accord pour la création d'une société destinée à déployer jusqu'à environ 1 350 nouveaux sites Mobile à travers la France en dehors des Zones Très Denses. Cette société, contrôlée par Cellnex, sera propriétaire des sites et gèrera leurs exploitations. Bouygues Telecom disposera d'une option d'achat des titres de Cellnex exerçable entre le 1er juillet et le 31 décembre 2045, 2050 et 2055, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.
- Le 23 février 2022, Bouygues Telecom, Phoenix Tower International (société américaine au portefeuille de Blackstone spécialisée dans la construction d'infrastructures mobiles) et Phoenix France Infrastructures ont signé un accord pour la création d'une société destinée à acquérir 2 000 sites Mobile en Zone Très Dense et d'en déployer jusqu'à 400 supplémentaires. Cette société, filiale directe de Phoenix France Infrastructures, sera propriétaire des sites et gèrera leurs exploitations. Bouygues Telecom disposera d'une option d'achat de titres de Phoenix France Infrastructures exerçable entre le 15 janvier et le 15 juillet 2038, puis tous les 2 ans jusqu'en 2051, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de ces deux sociétés.
- Le 24 février 2022, un conflit militaire a éclaté entre la Russie et l'Ukraine. Bouygues, ayant très peu d'activité dans ces deux pays, n'est pas directement impacté par le conflit en cours. En effet, en 2021, Bouygues avait réalisé 123 000 euros de chiffre d'affaires en Russie et 24 000 euros en Ukraine.

En 2022 aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé dans l'un de ces deux pays. Néanmoins, le Groupe reste très vigilant quant aux évolutions macroéconomiques et à leurs répercussions directes et indirectes sur les activités et les résultats du Groupe.

- Le 28 février 2022, TF1 a annoncé avoir reçu une promesse d'achat de la chaîne TFX (canal 11 de la TNT) d'Altice Media et lui avoir consenti une exclusivité. Le 8 avril 2022, TF1 a annoncé la finalisation avec Altice des accords relatifs à cette cession.
- Le 3 novembre 2015, Bouygues E&S Contracting UK Limited et Full Circle Génération Limited ont conclu (i) un contrat de conception construction (le « CCC ») et (ii) un contrat d'exploitation-maintenance (le « CEM ») relatifs à une centrale Biomasse à Belfast. L'usine a été mise en service le 26 mars 2020. Les tests de performance réalisés à compter de cette date n'ont pas été concluants. Le 5 juillet 2021, le Client a procédé à la résiliation du CCC pour faute, et, le 6 juillet 2021, à la résiliation du CEM pour faute.
 - Le 28 mars 2022, le Client a initié une procédure d'arbitrage dans le cadre du contrat CCC en vue de se voir indemniser des dommages résultant de la non-atteinte des performances de l'usine (demande préliminaire s'élevant à environ 12,4 millions de livres sterling à titre de principal, soit 14 millions d'euros) et a transmis le 3 février 2023 son décompte au titre des manquements allégués, qui est contesté par Bouygues E&S Contracting UK Limited.
- Le 24 mars 2022, TF1 et M6 ont signé un accord avec France Télévisions concernant le rachat de la participation de 33,33 % de France Télévisions dans Salto, le service de vidéo à la demande par abonnement détenu à parts égales par France Télévisions, TF1 et M6. Par cet accord, les groupes TF1 et M6 s'engageaient, en cas de réalisation de leur projet de fusion, à racheter la participation de 33,33 % de France Télévisions pour une valeur définitive de 45 millions d'euros. La réalisation de ces deux opérations restait soumise à la réalisation du projet de fusion entre le groupe TF1 et le groupe M6, qui a été abandonné au cours du second semestre 2022.
- Le 26 juillet 2022, Bouygues a annoncé la remise d'un rapport par les services de l'instruction de l'Autorité de la concurrence dans le cadre de l'examen du projet de rapprochement entre TF1 et M6. Dans ce rapport, qui ne préjugeait pas de la décision finale du Collège de l'Autorité, les services d'instruction considèrent que l'opération soulève des problèmes de concurrence significatifs (en particulier sur le marché de la publicité). La nature et l'étendue des remèdes requis dans le rapport d'instruction feraient perdre toute pertinence au projet des parties qui, dans ce cas, l'abandonneraient.
- Le 16 septembre 2022, Bouygues, RTL Group, TF1 et le groupe M6 ont mis un terme au projet de fusion des groupes TF1 et M6, annoncé le 17 mai 2021. Cette décision intervient après l'audition des parties par le Collège de l'Autorité de la Concurrence, les 5 et 6 septembre 2022, pour défendre l'intérêt et la nécessité de l'opération. À la suite des débats avec l'Autorité et malgré les remèdes additionnels proposés, il apparaît que seuls des remèdes structurels concernant a minima la cession de la chaîne TF1 ou de la chaîne M6 seraient de nature à permettre l'autorisation de l'opération. Les parties ont donc conclu que le projet ne présentait plus aucune logique industrielle. En conséquence, en accord avec les autres parties, Bouygues a décidé de mettre fin au processus d'examen de l'opération devant l'Autorité de la Concurrence. En conséquence, les accords de cession signés avec Altice concernant TFX, et avec France Télévisions concernant le rachat de la participation résiduelle dans Salto deviennent caducs.
- Le 6 avril 2022, Bouygues Telecom et Vauban Infrastructures Partners (Groupe BPCE) ont conclu un accord stratégique destiné à accélérer le déploiement des lignes FTTH dans les zones moyennement denses (AMII) et peu denses (AMEL/RIP) auprès des différents opérateurs d'immeuble, soit environ 21 millions de prises. Bouygues Telecom a créé une société dédiée, SDFAST (Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires) et Vauban Infrastructure Partners, agissant pour le compte de ses fonds, a été retenu comme actionnaire majoritaire de ladite société. SDFAST a principalement pour objet d'acquérir des droits d'accès de long-terme auprès des Opérateurs d'Immeuble, contribuant de cette manière au co-financement de la fibre optique aux cotés des principaux opérateurs français. Environ deux milliards d'euros seront ainsi investis dans les cinq prochaines années.

Lors de la création de la SDFAST, Vauban Infrastructure Partners et Bouygues Telecom se sont engagés à souscrire au capital de la société. Bouygues Telecom a également apporté un contrat de services avec un engagement de se fournir pendant trente-cinq ans uniquement auprès de la SDFAST pour les prises FTTH à un tarif fixé à l'avance et les contrats d'approvisionnement permettant à la SDFAST d'acheter auprès des Opérateurs d'Immeubles des prises FTTH.

La SDFAST a également la faculté de proposer les mêmes services d'accès à des opérateurs tiers. Cette opération valorise au 6 avril 2022 la quote-part de 49 % détenue par Bouygues Telecom dans la SDFAST à 585 millions d'euros dont 535 millions au titre des deux contrats apportés qui seront reconnus en résultat opérationnel courant sur la durée du contrat et 50 millions au titre de l'augmentation de capital qui sera réalisée par Bouygues Telecom. Au 30 septembre 2022 et au 31 décembre 2022, la quote-part détenue par Bouygues Telecom dans la SDFAST était valorisée respectivement à 612 et à 603 millions d'euros.

Bouygues Telecom dispose d'une option pour prendre le contrôle de la société chaque année entre le 31 juillet et le 31 décembre de 2031 à 2033, puis tous les 5 ans de 2036 à 2056.

- Le 28 juin 2022, TF1 a signé un accord en vue de céder les activités Publishers du pôle Media digital au groupe Reworld Media. Ces activités Publishers regroupent notamment les marques aufeminin, Marmiton, Doctissimo, et les Numériques. La réalisation de cette opération a été annoncée 18 octobre 2022.
- Le 21 juillet 2022, TF1 a signé un accord d'entrée en négociations exclusives avec la société Future Technology Retail, en vue de céder les activités de marketing d'influence exercées par les entités Ykone. La réalisation de cette opération a été annoncée le 27 juillet 2022.
- Le 9 août 2022, Colas Rail a signé un contrat pour l'acquisition de 100% des parts du Groupe Hasselmann, basé en Thuringe et spécialisé dans la construction de voies ferrées et d'infrastructures ferroviaires. Le groupe familial est constitué de trois sociétés: Hasselmann GmbH (infrastructures ferroviaires), NTG GmbH (voie ferrée) et LGM Logistik GmbH (sécurité ferroviaire). A date, il emploie près de 300 personnes et a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 70 millions d'euros. La réalisation effective de l'opération a eu lieu le 4 octobre 2022 après approbation de l'opération par les autorités compétentes en matière de droit de la concurrence. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix d'acquisition, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 46 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net est de 63 millions d'euros. Au 30 septembre 2023, le goodwill provisoire est devenu définitif et s'élève à 44 millions d'euros (note 3 de l'annexe).
- Au quatrième trimestre 2022, Colas a réalisé une opération de cession de 39 sites en France pour une valeur de 70 millions d'euros ainsi que d'un site en Australie pour l'équivalent de 35 millions d'euros. Ces cessions ont été reconnues comme vente au sens d'IFRS 15. Une partie de ces installations a fait l'objet juste après d'un contrat de location et leur plus-value a été retraitée en conséquence selon IFRS 16.
- Le 17 novembre 2022, dans le contexte de l'échec de leur projet de fusion et faute d'offres satisfaisantes pour une cession de la plateforme Salto, TF1 et M6 ont acté lors d'un conseil de surveillance leur retrait de Salto. Les coûts liés à cette opération pour chaque associé ont été provisionnés au 31 décembre 2022 et s'ajoutent à la quote-part de résultat net déficitaire au titre de l'exercice. La quote-part du groupe dans le résultat 2022 de Salto est une perte s'élevant à 46 millions d'euros (note 3.2.6.2 de l'annexe) dont 22 millions d'euros de provisions encourues au titre des coûts de liquidation. Les pertes cumulées depuis l'origine (y compris la perte de l'exercice de 46 millions d'euros) excédant la valeur de la participation du groupe ont été imputés à l'avance en compte-courant (considérée comme une composante de la quote-part d'investissement du groupe dans la société) et l'excédent de 15 millions d'euros a été comptabilisé en provision pour charges. Par ailleurs, le 29 mars 2022, le groupe avait souscrit à l'augmentation de capital de Salto de 41 millions d'euros par compensation de sa créance détenue en compte courant d'associés.
- Au cours de l'exercice 2022, Bouygues Telecom a cédé à Towerlink le bâti et les infrastructures passives de 4 sites MSC (data centers) pour 102 millions d'euros. Une plus-value de 52 millions d'euros a été comptabilisée en « Autres produits opérationnels » au 31 décembre 2022.

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 30 septembre 2023

- Le 2 octobre 2023, Bouygues a levé 450 millions d'euros en mobilisant deux émissions obligataires existantes (250 M€ de valeur nominale sur l'obligation à échéance le 7 juin 2027 et 200 M€ de valeur nominale sur l'obligation à échéance le 11 février 2030). 390 millions d'euros ont été encaissés après prise en compte d'une décote de 60 millions d'euros reflétant la variation des taux d'intérêts depuis l'émission initiale. A la suite de ces deux abondements, la maturité moyenne des obligations du Groupe est de 8,5 ans à un coupon moyen de 3,01% (et un taux effectif moyen de 2,26%). L'échéancier de la dette est bien réparti dans le temps.
- Le 4 octobre 2023, le crédit syndiqué mis en place dans le cadre du financement de l'acquisition d'Equans qui s'élevait à 500 millions d'euros au 30 septembre 2023 (note 1.1 de l'annexe) a été intégralement remboursé.

Note 2 Principes et méthodes comptables du Groupe

2.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés intermédiaires condensés de Bouygues et de ses filiales (« le Groupe ») au 30 septembre 2023 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les comptes consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 présentés dans le document d'enregistrement universel déposé le 22 mars 2023 auprès de l'AMF.

Ils ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, les IAS (*International Accounting Standards*), complétées des interprétations formulées par l'ancien *International Financial Reporting Interpretations Committee* (« IFRIC »), à présent appelé IFRS *Interpretation Committee*, ou émises par l'organisme qui l'a précédé, le *Standing Interpretation Committee* (« SIC »), approuvées par l'Union européenne et applicables à cette date. Au 30 septembre 2023, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'Union européenne.

Les comptes sont présentés en millions d'euros (sauf mention contraire), devise dans laquelle est traitée la majorité des opérations du Groupe, et intègrent le bilan, le compte de résultat, l'état des produits et charges comptabilisés, le tableau de variation des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie et l'annexe.

2.2 Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés intermédiaires condensés du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues SA et de ses six métiers.

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 30 octobre 2023.

Les comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2023 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états financiers au 31 décembre 2022 et au 30 septembre 2022.

Les impacts de l'allocation finale du prix d'acquisition d'Equans sur les états financiers 2022 sont décrits en note 3 de l'annexe.

La Direction du Groupe a établi les comptes consolidés intermédiaires condensés en prenant en compte des estimations et hypothèses telles que décrites en note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2022.

Les méthodes d'évaluation spécifiques aux comptes consolidés intermédiaires condensés sont les suivantes :

- Lors des clôtures intermédiaires, la charge d'impôt des sociétés au titre de la période est évaluée selon les principes définis par la norme IAS 34 sur la base de la meilleure estimation du taux d'imposition annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice appliqué au résultat avant impôt de la période (sauf pour les sociétés françaises de l'intégration fiscale de Bouygues SA dont la charge d'impôt est appréciée selon une imposition réelle à la fin de période).
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des avantages du personnel correspondent au prorata des charges estimées sur l'année, calculées sur la base des hypothèses actuarielles et des prévisions réalisées au 31 décembre 2022.
 Les effectifs, les salaires ou hypothèses actuarielles peuvent être mis à jour lorsque l'impact est significatif.

Au 30 septembre 2023, une augmentation du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des indemnités de fin de carrière de 44 points de base par rapport au 31 décembre 2022 a été constatée mais non prise en compte sur les neuf premiers mois 2023. Les taux utilisés pour les pensions sont relativement stables par rapport au 31 décembre 2022.

L'impact d'une hausse ou d'une baisse des taux d'actualisation en France et à l'international sur les montants des provisions enregistrées s'élèverait à :

	Hypothese	Hausse	Baisse
Indemnités de fin de carrière (France)	70 points de base	(38)	44
Pensions (International)	50 points de base	(86)	88

Par ailleurs, une variation à la hausse du taux d'augmentation des salaires en France de 50 points de base, entraînerait une augmentation de la provision pour 22 millions d'euros.

Ces impacts seraient appréhendés dans l'état des produits et charges comptabilisés.

Le 15 avril 2023, la réforme des retraites portant sur le report à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite en France a été publiée au Journal Officiel. L'impact de cette modification de régime estimé à 29 millions d'euros concerne principalement Bouygues Construction, TF1, Equans et Bouygues Telecom et a été appréhendé au 2^e trimestre 2023 en « Autres produits et charges opérationnels » dans le compte de résultat consolidé (note 9 de l'annexe).

2.3 Nouvelles normes et interprétations IFRS

Au 30 septembre 2023, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2022, à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2023.

- Principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023
 - Amendements à IAS 12

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié des amendements à IAS 12 relatifs à la comptabilisation initiale d'impôts différés relatifs à des actifs et passifs issus de la même transaction. Ces modifications s'appliquent aux transactions pour lesquelles l'entité comptabilise à la fois un actif et un passif, comme dans le cas des contrats de location ou des obligations de démantèlement. Ces amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 11 août 2022. L'analyse des impacts est en cours et sera finalisée au cours de l'exercice 2023. A ce stade de l'analyse, l'impact sur le Groupe apparaît non significatif.

• Impôt minimum mondial (Pilier 2)

Le Groupe est concerné par l'impôt minimal mondial et a engagé des travaux pour collecter les données nécessaires à son chiffrage. L'impact devrait toutefois être non significatif à l'échelle des impôts payés par le Groupe (respectivement 518 et 397 millions d'euros en 2022 et 2021).

L'exception de non-reconnaissance d'impôts différés liés à Pilier 2, admise par l'amendement à IAS 12 "Impôts sur le revenu" approuvé par l'IASB en mai 2023, est appliquée par Bouygues.

Note 3 Actif non courant

3.1 Goodwill

3.1.1 Évolution de la valeur nette sur les neuf premiers mois de 2023

	Valeur nette
31/12/2022 retraité ^a	12 622
Changements de périmètre	28
Pertes de valeur	(2)
Autres mouvements (écarts de conversion et autres)	16
30/09/2023	12 664

(a) le goodwill au 31 décembre 2022 a été retraité suite à la finalisation du bilan d'ouverture d'Equans

Le goodwill définitif lié à l'acquisition d'Equans s'élève à 5 205 millions d'euros et représente principalement la valeur des synergies payées, les contrats et relations clients futurs, la main d'œuvre et son savoir-faire.

Il diminue de 4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022 à la suite de la finalisation du bilan d'ouverture d'Equans sur le 3ème trimestre 2023 en lien avec l'obtention d'informations complémentaires sur des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les actifs et passifs comptabilisées à la date d'acquisition peuvent être ajustés rétrospectivement durant les douze mois suivant la date d'acquisition.

Dans le cadre de la revue définitive de l'allocation du prix d'acquisition, les principaux ajustements constatés par rapport à l'affectation préliminaire communiquée au 31 décembre 2022 sont détaillés ci-dessous et concernent principalement :

- La revue des hypothèses retenues lors de l'évaluation des risques couverts et l'harmonisation des principes et méthodes comptables liées aux provisions courantes et non courantes et passifs éventuels pour 94 millions d'euros,
- La réévaluation des actifs de concession d'Equans pour un impact de 92 millions d'euros, y compris les actifs relatifs aux activités de réseaux de chaleur et de refroidissement urbains au Royaume-Uni et de stockage d'énergie en aquifère aux Pays-Bas d'Equans classées comme destinées à être cédées au 30 septembre 2023 (note 1.1 de l'annexe).

La mise à jour de l'allocation du prix d'acquisition n'a pas d'impact significatif sur le compte de résultat du 4^{ème} trimestre 2022 ni sur les comptes de résultat des périodes intermédiaires 2023 déjà publiées.

Les postes du bilan affectés par cette mise à jour ont été retraités à l'ouverture dans les notes annexes aux comptes intermédiaires condensés au 30 septembre 2023.

	31/12/2022	Ajustements bilan d'ouverture	30/09/2023
Prix d'acquisition (I)	6 146	(20)	6 126
Actifs nets acquis hors goodwill : (II)	(160)	92	(68)
Actif non courant	(1 803)	15	(1 788)
dont Actifs immobilisés	(1 341)	5	(1 336)
Actif courant	(6 331)	(15)	(6 346)
dont Clients et comptes rattachés	(2 218)	(8)	(2 226)
dont Actifs sur contrats clients	(2 483)	(3)	(2 486)
Passif non courant	669	25	694
dont Provisions non courantes	294	25	319
Passif courant	7 305	67	7 372
dont Provisions courantes	592	69	661
dont Dettes fournisseurs	2 179		2 179
dont Passifs sur contrats clients	1 922		1 922
Affectation du prix d'acquisition : (III)	(783)	(76)	(859)
Écarts d'évaluation incorporels	(989) -	(92)	(1 081) •
dont Marques	(419)		(419)
dont Technologies développées	(10)		(10)
dont Carnets de commande	(78)		(78)
dont Relations clients	(482)		(482)
dont Actifs de concession		(92)	(92)
Écarts d'évaluation corporels	(30) °		(30) -
Autres écarts d'évaluation (Impôts différés et autres)	236	16	252
Part non acquise (IV)	6		6
Goodwill (I)+(II)+(III)+(IV)	5 209	(4)	5 205
Écarts de conversion			
Goodwill comptabilisé	5 209	(4)	5 205

(a) Les justes valeurs des actifs acquis ont été déterminées selon les méthodes suivantes :

Actifs acquis	Description de la méthode d'évaluation
Immobilisations incorporelles relatives aux marques et technologies développées	Valorisation suivant la méthode des redevances Cette approche se base sur la valeur actualisée des redevances économisées par la détention en propre des marques ou technologies et qui auraient été facturées dans une négociation conclues entre parties indépendantes
Immobilisations incorporelles relatives aux carnets de commandes et relations clients	Valorisation suivant la méthode des surprofits Cette approche prend en compte la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nets attendus issus des contrats clients ou relations clients, après rémunération des actifs ayant contribués à l'exécution des contrats
Immobilisations corporelles	Valorisation des actifs corporels basée sur des rapports d'experts indépendants et l'historique des valorisations réalisées par le passé pour des actifs corporels comparables
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	Méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs

Les actifs incorporels et corporels identifiés lors de l'affectation du prix d'acquisition d'Equans sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée, à l'exception des marques qui ne font pas l'objet d'un amortissement dans la mesure où Equans a décidé de les utiliser.

Conformément aux normes IFRS 3 révisée et IAS 12, Bouygues a évalué et comptabilisé des actifs et passifs d'impôts différés en prenant en compte le taux d'imposition applicable de chacune des entités ou régions dans lesquels ces actifs ou passifs sont situés. Ils concernent principalement les impôts différés actifs constatés sur des économies d'impôts futures et les impôts différés passifs issus de la réévaluation des actifs acquis.

Le goodwill relatif à l'acquisition d'Hasselmann est devenu définitif au 30 septembre 2023 et est déterminé de la manière suivante :

	Hasselmann
UGT	Colas
Prix d'acquisition (I)	71
Actifs nets acquis hors goodwill: (II)	(27)
Actif non courant	(11)
Actif courant	(35)
Passif non courant	8
Passif courant	11
Affectation du prix d'acquisition : (III)	
Écarts d'évaluation incorporels	
Écarts d'évaluation corporels	
Autres écarts d'évaluation (Impôts différés et autres)	
Part non acquise (IV)	
Goodwill (I)+(II)+(III)+(IV)	44
Écarts de conversion	
Goodwill au 30/09/2023	44

3.1.2 Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

	30/09/2023		31/12/2022 retraité ^a		
		Bouygues ou		Bouygues ou	
UGT	Total	filiales (%)	Total	filiales (%)	
Bouygues Construction ^b	229	100,00	1 160	100,00	
Colas ^c	1 555	96,85	1 562	96,85	
Equans ^d	6 174	100,00	5 205	100,00	
TF1 °	1 305	45,38	1 299	44,51	
Bouygues Telecom ^c	3 401	90,53	3 396	90,53	
TOTAL	12 664		12 622		

⁽a) les goodwill au 31 décembre 2022 ont été retraités à la suite à la finalisation du bilan d'ouverture d'Equans

En l'absence d'indice de perte de valeur, les goodwill comptabilisés au 30 septembre 2023 n'ont pas fait l'objet d'un nouveau test de dépréciation.

3.2 Coentreprises et entités associées

La quote-part du résultat des coentreprises et entités associées est détaillée par métier en note 11 de l'annexe.

	Valeur nette
31/12/2022	1 686
Quote-part du résultat de la période	50
Écarts de conversion	(3)
Autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(3)
Résultat net et produits et charges nets comptabilisés	44
Affectation du résultat N-1, distribution de dividendes, investissements et augmentations de capital, cessions, virements de rubriques	
et autres mouvements	66
30/09/2023	1 796

⁽b) goodwill sur filiales acquises par le métier uniquement

⁽c) goodwill sur acquisitions par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau de Bouygues SA sur l'UGT

⁽d) goodwill sur acquisitions réalisées par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau Bouygues SA sur l'UGT. Il comprend depuis le 1er janvier 2023 le goodwill des activités Energies et Services apportées par Bouygues Construction à Equans le 4 janvier 2023 (note 1.1 de l'annexe) qui figurait au 31 décembre 2022 dans les comptes de Bouygues Construction

Note 4 Information sur les capitaux propres consolidés

Capital de Bouygues SA

Au 30 septembre 2023, le capital social de Bouygues SA est constitué de 381 487 835 actions, d'une valeur nominale d'un euro. Ce capital comprend 3 416 735 actions détenues en propre, dont 1 591 735 ont été acquises au cours des neuf premiers mois de 2023 pour 51 millions d'euros. Ces actions détenues en propre sont destinées à être annulées à hauteur de 3 266 735 actions pour 46 millions d'euros et destinées à des plans d'actions gratuites à hauteur de 150 000 actions pour 5 millions d'euros.

		Flux 20		
	31/12/2022	Augmentation	Réduction	30/09/2023
Actions	374 486 777	7 001 058 °		381 487 835
NOMBRE DE TITRES	374 486 777	7 001 058		381 487 835
Nominal	1€			1€
CAPITAL EN EUROS	374 486 777	7 001 058		381 487 835

⁽a) dont 6 845 564 actions Bouygues nouvelles émises dans le cadre de l'opération d'épargne salariale Bouygues Confiance n°12 (note 1.1 de l'annexe)

Note 5 Provisions non courantes et courantes

5.1 Provisions non courantes

	Avantages du personnel ^b	Litiges, contentieux, réclamations, travaux °	Garanties données ^d	Autres provisions non courantes e	Total
	personner	reciamations, travaux	uonnees	courantes	
31/12/2022 retraité ^a	788	327	507	653	2 275
Écarts de conversion			7	(1)	6
Dotations	76	21	85	33	215
Reprises sur provisions utilisées	(76)	(26)	(39)	(34)	(175)
Reprises sur provisions non utilisées	(28)	(10)	(7)	(34)	(79)
Gains et pertes actuariels	13				13 f
Virements de rubriques et autres					
mouvements	4	(8)	(1)	3	(2)
30/09/2023	776	305	553	620	2 254 g

Les provisions pour litiges, contentieux, réclamations et travaux concernent principalement Bouygues Telecom, Bouygues Construction et Colas. L'indication de provisions individualisées n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci.

(a) les provisions non courantes au 31 décembre 2022 ont été retraitées à la suite de la finalisation du bilan d'ouverture d'Equans (note 3.1 de l'annexe)

(b) Avantages du personnel Indemnités de fin de carrière (IFC) Médailles du travail Pensions	776 516 158 102
(c) Litiges, contentieux, réclamations, travaux Provisions sur litiges clients Réclamations sous-traitants Autres litiges de personnel et divers	305 65 36 204
(d) Garanties données Provisions garanties décennales Provisions garanties complémentaires bâtiment génie civil/travaux publics	553 448 105
(e) Autres provisions non courantes Provisions risques divers étranger Provisions risques sociétés non contrôlées Démantèlement et remise en état des sites Provisions contrôle organismes sociaux Autres provisions non courantes	620 34 128 310 86 62

⁽f) Les écarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi figurent pour -22 millions d'euros dans l'état consolidé des produits et charges comptabilisés dont -9 millions d'euros sur les régimes surfinancés présentés à l'actif.

⁽g) Les passifs éventuels d'Equans intégrés dans les provisions non courantes s'établissent à 60 millions d'euros au 31 décembre 2022 et se composent essentiellement de provisions pour garanties données pour 51 millions d'euros (risque lié au « Building Safety Act. » au Royaume-Uni) et de provisions pour litiges et contentieux pour 9 millions d'euros. Les passifs éventuels sont stables au 30 septembre 2023.

5.2 Provisions courantes

Provisions liées à l'exploitation	Provisions garanties données aux clients	Provisions risques chantiers travaux et fin de chantiers	Provisions pour pertes à terminaison chantiers	Autres provisions courantes ^b	Total
31/12/2022 retraité ^a	102	483	770	546	1 901
Écarts de conversion			(5)	(1)	(6)
Dotations	13	102	233	147	495
Reprises sur provisions utilisées	(19)	(98)	(289)	(92)	(498)
Reprises sur provisions non utilisées	(2)	(27)	(50)	(9)	(88)
Virements de rubriques et autres mouvements	2	14	8	8	32
30/09/2023	96	474	667	599	1 836 °

Les provisions pour risques chantiers, travaux et fin de chantiers et pour pertes à terminaison concernent principalement Bouygues Construction, Colas et Equans. L'indication de provisions individualisées n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci.

(a) les provisions courantes au 31 décembre 2022 ont été retraitées à la suite de la finalisation du bilan d'ouverture d'Equans (note 3.1 de l'annexe)

(b) Autres provisions courantes :	599
Provisions pour réassurance	61
Provisions pour restructuration	27
Provisions pour remise en état des sites (courant)	38
Provisions courantes diverses	473

(c) Les passifs éventuels d'Equans intégrés dans les provisions courantes s'établissent à 123 millions d'euros au 31/12/2022 dont 47 millions d'euros sur les provisions courantes diverses, 35 millions d'euros sur les provisions pour pertes à terminaison, 21 millions d'euros sur les provisions pour risques chantiers travaux et fin de chantiers et 20 millions d'euros sur les provisions garanties données. Une reprise utilisée de 26 millions d'euros a été réalisée au cours des neuf premiers mois de l'année.

Note 6 Dettes financières non courantes et courantes

6.1 Répartition des emprunts

	Dettes fin coura		Dettes fir non cou	
		31/12/2022		
	30/09/2023	retraité ª	30/09/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires	78	785	8 342	7 336
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	536	451	2 237	3 833
Emprunts et dettes financières divers	305	140	362	417
TOTAL DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES	919	1 376	10 941	11 586

⁽a) Les dettes financières courantes au 31 décembre 2022 ont été retraitées suite à la finalisation du bilan d'ouverture d'Equans (note 3.1 de l'annexe)

Les dettes financières non courantes et courantes diminuent de 1 102 millions d'euros. Cette variation s'explique pour l'essentiel par les opérations chez Bouygues SA :

- le remboursement partiel du crédit syndiqué dans le cadre du financement d'Equans pour 1 950 millions d'euros (portant au 30 septembre 2023 le montant à rembourser avant le 4 octobre 2024 à 500 millions d'euros) et le remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à échéance en janvier 2023 pour 700 millions d'euros ;
- partiellement compensés par le nouvel emprunt obligataire émis au deuxième trimestre 2023 (note 1.1 de l'annexe) d'un montant de 1 milliard d'euros ;
- l'engagement de rachat des minoritaires Colas par Bouygues SA pour 180 millions d'euros.

La diminution des dettes chez Bouygues SA de 1 375 millions d'euros est partiellement compensée par une hausse des dettes de 311 millions d'euros chez Colas.

6.2 Covenants et trigger events

Les emprunts obligataires comportent une clause de *change of control* (clause de changement de contrôle de Bouygues SA). Les crédits bancaires contractés par Bouygues SA ne comportent ni *covenant* financier ni *trigger event*. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues SA.

6.3 Programme de cession de créances et d'affacturage inversé

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de créances. L'analyse des risques et avantages tels que définis par IFRS 9 a conduit le Groupe à décomptabiliser, en quasi-totalité, les créances cédées visées par ces programmes. Le montant de créances cédées dé-comptabilisées au 30 septembre 2023 est de 121 millions d'euros contre 406 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ces cessions sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie en variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

Le Groupe dispose également d'un programme de titrisation de créances commerciales, par l'intermédiaire de sa filiale Bouygues Telecom, dont le montant s'élève à 637 millions d'euros au 30 septembre 2023 contre 531 millions d'euros au 31 décembre 2022. Dans la mesure où ce programme n'est pas déconsolidant, il n'a pas d'incidence sur l'endettement net du Groupe. Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie encaissée est présentée en variation de dettes financières.

Le Groupe a mis en place chez Bouygues Telecom des programmes d'affacturage inversé dans lesquels les dettes fournisseurs sont cédées à des établissements financiers. Ces programmes peuvent permettre (i) aux fournisseurs de recevoir par anticipation le paiement de leurs créances en contrepartie le cas échéant d'un escompte, et/ou (ii) de négocier un allongement du délai de paiement convenu initialement avec le fournisseur. Ces programmes s'élèvent à 199 millions d'euros au 30 septembre 2023 (260 millions d'euros au 31 décembre 2022), dont 47 millions d'euros concernent des factures émises depuis moins de 60 jours (62 millions d'euros au 31 décembre 2022) et 152 millions d'euros concernent des factures émises depuis plus de 60 jours (198 millions d'euros au 31 décembre 2022). Les dettes couvertes par ces programmes sont comptabilisées en fournisseurs et dettes rattachées. Le tableau des flux de trésorerie n'est pas impacté par ces programmes. A l'extinction des dettes fournisseurs, le paiement est présenté en variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

Note 7 Variation de l'endettement financier net

	31/12/2022 retraité ª	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de trésorerie	Variations des justes valeurs	Autres mouvements	30/09/2023
Trésorerie et équivalents de							
trésorerie	5 736	(23)	12	(3 600)	С		2 125
Concours bancaires courants et							
soldes créditeurs de banque	(418)	7	(10)	(132)			(553)
TRESORERIE NETTE (A) b	5 318	(16)	2	(3 732)			1 572
Dettes financières non courantes	11 586	(11)	4	(734)	^d 44	52	10 941
Dettes financières courantes	1 376	2	(2)	(511)	^d 4	50	919
Instruments financiers nets	(189)	3		1	d 135	e	(50)
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (B)	12 773	(6)	2	(1 244)	183	102 f	11 810
ENDETTEMENT FINANCIER NET (A) - (B)	(7 455)	(10)		(2 488)	(183)	(102)	(10 238)

⁽a) l'endettement financier net a été retraité suite à la finalisation du bilan d'ouverture d'Equans (note 3.1 de l'annexe)

⁽b) baisse de la trésorerie nette sur les neuf premiers mois de 2023 de 3 746 millions d'euros analysée dans l'état consolidé des flux de trésorerie

⁽c) dont 42 millions d'euros décaissés représentant l'écart entre les intérêts sur les emprunts obligataires payés aux taux coupons et le coût de l'endettement financier net comptabilisé au taux couvert tel que présenté dans la CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés

⁽d) flux nets de trésorerie négatifs liés aux opérations de financement des trois premiers trimestres 2023 de 1 244 millions d'euros analysés dans l'état consolidé des flux de trésorerie se décomposant en augmentation de 3 676 millions d'euros et en diminution de 4 920 millions d'euros

⁽e) dont 146 millions d'euros de variation de juste valeur des swaps de pré-couverture dans le cadre du financement de l'acquisition d'Equans à la suite de l'encaissement pour 138 millions d'euros de la soulte sur l'emprunt obligataire de mai 2023 (note 1.1 de l'annexe) figurant en « Autres flux liés aux opérations de financement » dans l'Etat consolidé des flux de trésorerie

⁽f) dont annulation de la dette de 47 millions d'euros liée au complément de prix de BTBD comptabilisée fin 2022 figurant en « dettes nettes sur activités consolidées » dans l'Etat consolidé des flux de trésorerie et l'engagement de rachat des minoritaires Colas par Bouygues SA pour 180 millions d'euros.

Note 8 Chiffre d'affaires

	Neuf mois 2023				Neuf mois 2022			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Bouygues Construction	2 816	4 308	7 124	17	3 859	5 716	9 575	32
Bouygues Immobilier	1 022	87	1 109	3	1 288	78	1 366	5
Colas	4 652	7 111	11 763	29	4 602	6 872	11 474	38
Equans	4 485	9 158	13 643	33				
TF1	1 322	197	1 519	4	1 485	224	1 709	6
Bouygues Telecom	5 682		5 682	14	5 515		5 515	19
Bouygues SA et autres	8	40	48	0	8	30	38	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	19 987	20 901	40 888	100	16 757	12 920	29 677	100

	3 ^{ème} trimestre 2023				3 ^{ème} trimestre 2022			
Bouygues Construction	900	1 534	2 434	16	1 166	2 048	3 214	29
Bouygues Immobilier	333	33	366	2	468	29	497	4
Colas	1 660	3 342	5 002	34	1 649	3 338	4 987	45
Equans	1 427	3 115	4 542	31				
TF1	431	67	498	3	459	84	543	5
Bouygues Telecom	1 894		1 894	13	1 892		1 892	17
Bouygues SA et autres	3	13	16		2	11	13	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	6 648	8 104	14 752	100	5 636	5 510	11 146	100

La ventilation du chiffre d'affaires par rubrique et métier figure en note 11 de l'annexe.

La baisse constatée chez Bouygues Construction provient du transfert des activités Energies et Services, désormais consolidées chez Equans (note 1.1 de l'annexe).

Note 9 Résultat opérationnel

	Neuf	mois	3 ^{ème} t	rimestre
	2023	2022	2023	2022
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	1 546	1 207	865	715
Autres produits opérationnels	41	17	0	0
Autres charges opérationnelles	(187)	(123)	(66)	(62)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1 400	1 101	799	653

La répartition par métier du résultat opérationnel courant et du résultat opérationnel est présentée en note 11 de l'annexe.

Neuf mois 2023

Les autres charges opérationnelles nettes s'élèvent à 146 millions d'euros pour le Groupe et se composent principalement de 51 millions d'euros de coûts de réorganisation et d'intégration, 53 millions d'euros de provisions pour risques ; 26 millions d'euros de coûts liés au Plan de Performance Management (note 1.1 de l'annexe), 25 millions d'euros de coûts liés au dénouement du litige Centennial (note 1.1 de l'annexe) ; partiellement compensés par 29 millions d'euros d'impact lié à la réforme des retraites (note 2.2 de l'annexe).

Les autres charges opérationnelles nettes se décomposent par métier de la manière suivante :

- 25 millions d'euros de coûts liés au dénouement du litige Centennial à Singapour (note 1.1 de l'annexe), 38 millions d'euros de provisions pour risques liés à un changement de règlementation évoqué au 31 décembre 2022 et 7 millions d'euros de coûts après signature en mai 2023 d'une convention judiciaire d'intérêt public avec le Parquet National Financier relatif à l'attribution des marchés publics du chantier du Centre Hospitalier Annecy Genevois ; partiellement compensés par 11 millions d'euros de reprises nettes de provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles chez Bouygues Construction ;
- 26 millions d'euros au titre des charges du Plan de Performance Management (note 1.1 de l'annexe), 14 millions d'euros de frais de conseil dans le cadre d'une revue stratégique des activités et 11 millions d'euros de coûts d'intégration; partiellement compensés par 4 millions d'euros de reprises nettes de provisions pour indemnités de fin de carrière chez Equans;
- 31 millions d'euros de coûts de réorganisation nets liés principalement au nouvel accord Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) dans le cadre d'une stratégie d'accélération digitale accompagnée d'une optimisation de ressources en 2023 et à un dispositif exceptionnel d'incitation à la performance; partiellement compensés par 6 millions d'euros de reprises nettes de provisions pour indemnités de fin de carrière chez TF1;
- 15 millions d'euros de provisions pour risques et 8 millions d'euros de coûts de mise en œuvre du partage de réseau;
 partiellement compensés par 10 millions d'euros de reprise de dépréciations de droits d'utilisation comptabilisées au quatrième trimestre 2022 et 6 millions d'euros de reprises nettes de provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles chez Bouygues Telecom; et
- 9 millions d'euros de coûts liés à la réorganisation en France partiellement compensés par 1 million d'euros de reprises nettes de provisions pour indemnités de fin de carrière chez Colas.

Neuf mois 2022

Les autres charges opérationnelles nettes s'élevaient à 106 millions d'euros et se composaient principalement pour le Groupe de 62 millions d'euros de coûts relatifs au projet de rachat d'Equans, 19 millions d'euros de coûts relatifs au projet de fusion entre TF1 et M6 et 25 millions d'euros de provisions pour risques.

Les autres charges opérationnelles nettes se décomposaient par métier de la manière suivante :

- 17 millions d'euros de plus-values de cession de data centres, partiellement compensés par 7 millions d'euros de coûts de mise en œuvre du partage de réseau et 3 millions d'euros d'autres charges opérationnelles chez Bouygues Telecom;
- 15 millions d'euros de coûts relatifs au projet de rapprochement des activités de TF1 et M6 chez TF1;
- 25 millions d'euros de provisions pour risques relatives à un changement de règlementation, 11 millions d'euros de coûts au sein du pôle Energies & Services, chez Bouygues Construction, dans le cadre du projet de rachat d'Equans par Bouygues SA et 7 millions d'euros d'autres charges opérationnelles ; et
- 55 millions d'euros de coûts relatifs principalement aux projets de rachat d'Equans auprès d'Engie et de rapprochement des activités de TF1 et M6 chez Bouygues SA.

Note 10 Impôt

La charge d'impôt s'élève à 363 millions d'euros au neuf premiers mois de 2023.

	Neuf	mois	3 ^{ème} tri	3 ^{ème} trimestre		
	2023	2022	2023	2022		
PRODUIT / (CHARGE) D'IMPÔT	(363)	(267)	(208)	(164)		

Le taux effectif d'impôt est de 33 % au neuf premiers mois de 2023, contre 29 % au neuf premiers mois de 2022. Le taux effectif 2023 s'explique principalement par des pertes n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs à l'étranger.

A la suite de contrôles portant sur les exercices 2018 et 2019, la direction des vérifications nationales et internationales de la direction générale des finances publiques a notifié à Bouygues Construction deux propositions de rectification au titre de l'impôt sur les sociétés, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et de retenues à la source. L'administration considère que le montant des redevances perçues par Bouygues Construction auprès de ses filiales au titre des licences de marques devrait être revalorisé. Bouygues Construction, qui conteste tant le principe de cette revalorisation que son quantum, a engagé une procédure de recours administratif.

Note 11 Information sectorielle

Pour rappel, les activités Energies et Services de Bouygues Construction sont rattachées à Equans depuis début janvier 2023 (note 1.1 de l'annexe), impactant la comparabilité de la contribution de Bouygues Construction entre 2022 et 2023. La contribution de Bouygues Energies et Services chez Bouygues Construction en 2022 est détaillée en fin de note.

La contribution d'Equans au compte de résultat, à l'EBITDA après loyers et aux autres indicateurs financiers est de neuf mois au 30 septembre 2023 et était nulle au 30 septembre 2022. Les contributions par métier aux principaux agrégats du Groupe sont les suivantes :

	Bouygues	Bouygues				Bouygues	Bouygues SA	
	Construction	Immobilier	Colas	Equans	TF1	Telecom	et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT								
NEUF MOIS 2023								
Publicité					1 097			1 097
Prestations de services	607	44	399	3 466	418	4 455	176	9 565
Autres produits sur activités de								
construction	6 547	1 065	8 926	9 977				26 515
Autre chiffre d'affaires	56		2 480	283	33	1 245		4 097
Chiffre d'affaires total	7 210	1 109	11 805	13 726	1 548	5 700	176	41 274
Chiffre d'affaires inter-activités	(86)		(42)	(83)	(29)	(18)	(128)	(386)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC								
CLIENTS EXTERNES	7 124	1 109	11 763	13 643	1 519	5 682	48	40 888
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT								
DES ACTIVITÉS	190	1	308	377	204	585	(42)	1 623
Amortissements et dépréciations								
des actifs incorporels reconnus								
lors des acquisitions (PPA)			(6)		(3)	(22)	(46)	(77)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	190	1	302	377	201	563	(88)	1 546
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	130	1	295	330	177	556	(89)	1 400
Quote-part du résultat net								
des coentreprises								
et entités associées	12	8	44	14	1	(32)	3	50
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	130	(2)	160	213	63	279	(178)	665

	Bouygues	Bouygues			Bouygues	Bouygues SA	
	Construction	Immobilier	Colas	TF1	Telecom	et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT							
NEUF MOIS 2022							
Publicité				1143			1 143
Prestations de services	3 296	51	407	560	4 279	148	8 741
Autres produits sur activités de construction	6 298	1315	8 703				16 316
Autre chiffre d'affaires	57		2414	37	1252		3 760
Chiffre d'affaires total	9 651	1366	11 524	1740	5 531	148	29 960
Chiffre d'affaires inter-activités	(76)		(50)	(31)	(16)	(110)	(283)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS							
EXTERNES	9 575	1 366	11 474	1 709	5 515	38	29 677
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT							
DES ACTIVITÉS	287	17	219	243	522	(48)	1 240
Amortissements et dépréciations							
des actifs incorporels reconnus							
lors des acquisitions (PPA)			(6)	(4)	(22)	(1)	(33)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	287	17	213	239	500	(49)	1 207
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	244	17	213	224	507	(104)	1 101
Quote-part du résultat net							
des coentreprises							
et entités associées	5	8	32	(16)	(26)	(10)	(7)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	187	10	135	67	290	(152)	537

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Faa.a	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE DÉCLUTAT GÀME TRIMESTRE	Construction	immobilier	Colas	Equans	11-1	relecom	et autres	TOLAI
COMPTE DE RÉSULTAT 3ème TRIMESTRE								
2023								
Publicité					351			351
Prestations de services	206	13	122	916	151	1 507	58	2 973
Autres produits sur activités de								
construction	2 253	353	3 774	3 593				9 973
Autre chiffre d'affaires	5		1 121	79	8	387		1 600
Chiffre d'affaires total	2 464	366	5 017	4 588	510	1 894	58	14 897
Chiffre d'affaires inter-activités	(30)		(15)	(46)	(12)		(42)	(145)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS								
EXTERNES	2 434	366	5 002	4 542	498	1 894	16	14 752
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT								
DES ACTIVITÉS	70	1	435	134	52	219	(15)	896
Amortissements et dépréciations								
des actifs incorporels reconnus								
lors des acquisitions (PPA)			(2)		(1)	(8)	(20)	(31)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	70	1	433	134	51	211	(35)	865
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	56	1	434	106	46	193	(37)	799
Quote-part du résultat net								
des coentreprises								
et entités associées	2		11	4	1	(14)		4
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	51	(2)	292	65	17	87	(70)	440

	Bouygues	Bouygues			Bouygues	Bouygues SA	
	Construction	Immobilier	Colas	TF1	Telecom	et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT 3 ^{ème} TRIMESTRE 2022							
Publicité				327			327
Prestations de services	1 116	24	140	216	1 455	49	3 000
Autres produits sur activités de construction	2 114	473	3 748				6 335
Autre chiffre d'affaires	8		1 119	10	440		1 577
Chiffre d'affaires total	3 238	497	5 007	553	1 895	49	11 239
Chiffre d'affaires inter-activités	(24)		(20)	(10)	(3)	(36)	(93)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS							
EXTERNES	3 214	497	4 987	543	1 892	13	11 146
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT							
DES ACTIVITÉS	102	1	375	51	213	(15)	727
Amortissements et dépréciations							
des actifs incorporels reconnus							
lors des acquisitions (PPA)			(2)	(1)	(8)	(1)	(12)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	102	1	373	50	205	(16)	715
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	72	1	373	42	202	(37)	653
Quote-part du résultat net							
des coentreprises							
et entités associées	1	5	10	(4)	(12)	1	1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	52	1	263	11	116	(53)	390

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	190	1	302	377	201	563	(88)	1 546
Charges d'intérêts sur obligations								
locatives	(5)	(1)	(21)	(9)	(2)	(23)	2	(59)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	115	8	270	125	208	889	53	1 668
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(11)	6	29	(51)	(22)	33	17	1
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
Reprises des provisions et								
dépréciations non utilisées et autres	(79)	(22)	(55)		(10)	(11)		(177)
EBITDA APRÈS LOYER NEUF MOIS 2023	210	(8)	525	442	375	1 451	(16)	2 979

	Bouygues	Bouygues	Color	TF4	Bouygues	Bouygues SA	Total
	Construction	Immobilier	Colas	TF1	Telecom	et autres	Total
Résultat opérationnel courant	287	17	213	239	500	(49)	1 207
 Charges d'intérêts sur obligations locatives 	(6)		(14)	(2)	(19)	(1)	(42)
Retraitement des dotations nettes aux							
amortissements, provisions et							
dépréciations :							
Dotations nettes aux amortissements et							
dépréciations des immobilisations corporelles et							
incorporelles	141	8	303	318	814	10	1 594
 Dotations aux provisions et autres dépréciations 							
nettes de reprises utilisées	(130)	8	4	(17)	23	(1)	(113)
Retraitement des autres produits							
d'exploitation :							
Reprises des provisions et dépréciations non							
utilisées et autres	(79)	(13)	(103)	(16)	(10)	(1)	(222)
EBITDA APRÈS LOYER NEUF MOIS 2022	213	20	403	522	1 308	(42)	2 424

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
D'a last as faction as leaves at								
Résultat opérationnel courant	70	1	433	134	51	211	(35)	865
 Charges d'intérêts sur obligations 								
locatives	(2)	(1)	(8)	(4)	(1)	(9)	3	(22)
Retraitement des dotations nettes aux								
amortissements, provisions et								
dépréciations :								
 Dotations nettes aux amortissements 								
et dépréciations des immobilisations								
corporelles et incorporelles	38	3	116	41	63	312	20	593
Dotations aux provisions et autres								
dépréciations nettes de reprises utilisées	5	1	19	(15)	(13)	10	14	21
Retraitement des autres produits								
d'exploitation :								
Reprises des provisions et								
dépréciations non utilisées et autres	(32)	(1)	(14)		(2)	(1)		(50)
EBITDA APRÈS LOYER								
3 ^{ème} TRIMESTRE 2023	79	3	546	156	98	523	2	1 407

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA	Total
D'a la la caracter de la constanción de la const						et autres	Total
Résultat opérationnel courant	102	1	373	50	205	(16)	715
 Charges d'intérêts sur obligations locatives 	(2)		(5)		(5)	(1)	(13)
Retraitement des dotations nettes aux							
amortissements, provisions et							
dépréciations :							
Dotations nettes aux amortissements et							
dépréciations des immobilisations corporelles et							
incorporelles	53	3	128	156	278	(1)	617
Dotations aux provisions et autres dépréciations							
nettes de reprises utilisées	(53)	(1)	7	(7)	3	(3)	(54)
Retraitement des autres produits							
d'exploitation :							
Reprises des provisions et dépréciations non							
utilisées et autres	(29)	(5)	(33)	(3)	(3)		(73)
EBITDA APRÈS LOYER							
3 ^{ème} TRIMESTRE 2022	71	(2)	470	196	478	(21)	1 192

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Indicateurs financiers bilan								
30 septembre 2023								
ENDETTEMENT FINANCIER NET/								
EXCÉDENT FINANCIER NET	2 769	(377)	(815)	(71)	364	(3 045)	(9 063)	(10 238)
Indicateurs financiers bilan								
31 décembre 2022 retraité ^a								
ENDETTEMENT FINANCIER NET/								
EXCÉDENT FINANCIER NET	3 817	(156)	(292)	(24)	326	(2 303)	(8 823)	(7 455)

⁽a) l'endettement financier net/excédent financier net a été retraité des ajustements du bilan d'ouverture d'Equans (note 3.1 de l'annexe)

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Autres indicateurs financiers neuf mois 2023								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations								
locatives et impôts décaissés (I)	250	(1)	442	482	316	1 380	(175)	2 694
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et								
incorporelles (II)	(31)	(3)	(94)	(146)	(184)	(1 103)	(46)	(1 607)
Remboursement des obligations locatives								
(III)	(34)	(5)	(122)	(115)	(20)	(124)	(2)	(422)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	185	(9)	226	221	112	153	(223)	665
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS								
COURANTES	(819)	(198)	(464)	(270)	57	(291)	86	(1 899)

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Autres indicateurs financiers neuf mois 2022							
CAF après coût de l'endettement financier net,							
charges d'intérêts des obligations locatives et							
impôts décaissés (I)	359	20	359	447	1 309	(110)	2 384
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations							
corporelles et							
incorporelles (II)	(51)	(2)	(84)	(213)	(1 199)	(20)	(1 569)
Remboursement des obligations locatives (III)	(53)	(5)	(106)	(16)	(129)		(309)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	255	13	169	218	(19)	(130)	506
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT							
LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET							
PROVISIONS COURANTES	(1 116)	(147)	(1 205)	(50)	(242)	(15)	(2 775)

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Autres indicateurs financiers 3 ^{ème} trimestre 2023								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts								
décaissés (I)	109	4	486	145	88	481	(31)	1 282
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(24)	(2)	(23)	(36)	(72)	(248)	(71)	(476)
Remboursement des obligations locatives (III)	(12)	(2)	(43)	(46)	(4)	(43)	(2)	(152)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	73		420	63	12	190	(104)	654
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS COURANTES	(36)	(47)	108	23	(6)	40	(21)	61

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Autres indicateurs financiers 3ème trimestre 2022							
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations							
locatives et impôts décaissés (I)	132	(1)	445	160	468	(46)	1 158
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et							
incorporelles (II)	(28)	(1)	(37)	(74)	(362)	(3)	(505)
Remboursement des obligations locatives (III)	(18)	(2)	(36)	(5)	(43)	1	(103)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	86	(4)	372	81	63	(48)	550
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS							
COURANTES	(199)	104	(324)	(37)	(95)	4	(547)

La contribution de Bouygues Construction en 2022 sur les principaux agrégats est la suivante :

	Bâtiment et Travaux Publics	Bouygues Energies & Services	Total Bouygues Construction
COMPTE DE RÉSULTAT			
NEUF MOIS 2022			
Chiffre d'affaires total	6 833	2 818 °	9 651
Chiffre d'affaires inter-activités	(44)	(32)	(76)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS EXTERNES	6 789	2 786	9 575
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	198	89 ♭	287
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles	(32)	(11)	(43)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	166	78	244
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	124	63	187
EBITDA APRÈS LOYER	171	42	213

⁽a) après élimination des transactions réalisées avec Bouygues Construction pour (39)

⁽b) après élimination des transactions réalisées avec Bouygues Construction pour (1)

	Bâtiment et Travaux Publics	Bouygues Energies & Services	Total Bouygues Construction
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022			
ENDETTEMENT FINANCIER NET/			
EXCÉDENT FINANCIER NET	3 612	205	3 817

	Bâtiment et Travaux Publics	Bouygues Energies & Services	Total Bouygues Construction
Autres indicateurs financiers neuf mois 2022			
CASH-FLOW LIBRE	200	55	255

Note 12 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2022.

Note 13 Informations sur les parties liées

Les natures des transactions avec les parties liées n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2022.